

Pays de Brest

PÔLE MÉTROPOLITAIN



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 17/12/2019

Référence
2019_12_23

L'an 2019 et le 17 Décembre à 10 heures, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, siège de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président

Objet de la délibération
Signature du contrat de Transition Écologique du Pays de Brest

Présents : M. CUIILLANDRE François, Président, Mmes : BELLEC Claude, BONNARD LE FLOCH Frédérique, FORTIN Laurence, GUILLORE Alexandra, LE VAILLANT Annie, NICOLAS Gaëlle, MM : CALVEZ Christian, CAP Dominique, GOULAOUIC Pascal, GOURTAY Michel, JACOB Fabrice, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, POUPON Julien, QUILLEVERE Bernard, RAMONE Louis, SALAUN Gilles, SIFANTUS Bruno, TALARMIN André, TANGUY Bernard.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	23	33

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BALCON Claudie à M. TANGUY Bernard, GODEBERT Viviane à M. TALARMIN André, MALGORN Bernadette à M. SIFANTUS Bruno, QUIGUER Tifenn à Mme BELLEC Claude, SOUDON Chantal à M. POUPON Julien, MM : GOURVIL Armel à M. CUIILLANDRE François, GUEGANTON Loïc à M. CALVEZ Christian, LORCY Armel à Mme LE VAILLANT Annie, OGOR Pierre à M. CAP Dominique, TALARMAIN Roger à M. LINCOLN Andrew
Excusé(s) : Mmes : ABIVEN Charlotte, BRUBAN Claudine, MM : GIBERGUES Bernard, KERMAREC Charles, LARS Roger, MELLOUËT Roger, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, RIOUAL Bernard, SALAMI Réza, STEPHAN Yves, TRABELSI Hosny.

Date de la convocation
10/12/2019

Date d'affichage
10/12/2019

Assistaient en outre à la réunion :
Mmes LE BARS Mickaèle, RIOS GUARDIOLA Laura MM : BOHIC Jean-René, CANN Thierry.

Vote
A l'unanimité
Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

A été nommé(e) secrétaire : M LECLERC Patrick

Objet de la délibération :
Signature du contrat de Transition Écologique du Pays de Brest

1 - PREAMBULE

Impulsés par le Ministère de la transition écologique et solidaire en juillet

2017, les contrats de transition écologique (CTE) ont vocation à contribuer à la traduction, au niveau des territoires, de l'ambition écologique que la France s'est fixée aux niveaux national et international. L'objectif est d'accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la mutation écologique et économique des territoires, en associant les associations et entreprises, au-delà du partenariat entre l'Etat et les collectivités locales.

En réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt du ministère paru début avril 2019, les 7 intercommunalités du Pays de Brest, sous la coordination du Pôle métropolitain du Pays de Brest, ont été lauréates début juillet 2019 parmi 61 lauréats en France dont 3 territoires en Bretagne.

2 – LE CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU PAYS DE BREST

La candidature du Pays de Brest est axée sur l'ambition de devenir un territoire « bas carbone ». Pour ce faire, le Pays de Brest se donne pour objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire et des leviers pour devenir un territoire bas carbone. Pour cela la réduction de la consommation énergétique, le remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables et l'augmentation des puits de carbone représentent les orientations majeures à mettre en œuvre.

C'est ainsi que trois orientations ont été retenues :

L'autonomie énergétique du territoire

L'objectif est de renforcer les politiques de réduction de la consommation d'énergie et de développer une politique d'augmentation des énergies renouvelables

La mobilisation des acteurs

Il s'agit d'accompagner et de dynamiser la mise en mouvement de l'ensemble des acteurs du territoire sur les questions de transitions

L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique

Il est essentiel d'accompagner les efforts d'atténuation d'une politique d'adaptation aux effets du changement climatique. Le développement des puits de carbone permet d'agir sur l'atténuation mais également sur l'adaptation.

3 – LES ACTIONS DU CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU PAYS DE BREST

Pour élaborer le programme d'actions (annexe1), un comité de pilotage s'est réuni à deux reprises (30 septembre et 8 novembre) sous la co-présidence de Monsieur le Sous-Préfet de Brest et de Monsieur Daniel MOYSAN, Vice-président du Pôle métropolitain du Pays de Brest en charge de l'énergie.

Les actions du CTE du Pays de Brest sont portées par des opérateurs publics ou privés.

Pour ce qui est de l'**autonomie énergétique**, nous retrouvons des projets qui visent à court ou moyen terme le remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables. Il s'agit notamment de l'hypermarché

Leclerc de Crozon (production de chaleur et d'électricité par le bois énergie et le photovoltaïque), d'un serriste à Lampaul-Plouarzel (production de chaleur par une chaudière bois) ou du réseau de chaleur du Technopôle Brest Iroise (chaudière bois) porté par Brest métropole.

D'autres actions ont vocation à mesurer et localiser de manière exhaustive les potentiels en énergies renouvelables du Pays de Brest grâce à une étude de planification énergétique ainsi qu'à l'élaboration et à la promotion d'un cadastre solaire.

La communauté de communes de la Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime souhaite étudier la faisabilité d'une extension de la smartgrid déjà en service à toute la zone d'activités économiques de Kerdanvez.

Quant à la réduction de la consommation énergétique, un projet de plateforme de rénovation de l'habitat verra le jour sur presque tout le territoire en s'adossant à celle existante sur Brest métropole (Tinergie).

Dans le domaine de **la mobilisation des acteurs**, SAVEOL souhaite renforcer la mobilisation de tous ses adhérents et de nombreux partenaires spécialistes de l'énergie pour atteindre à l'horizon 2050 l'objectif d'approvisionner à 100% en énergies renouvelables toutes ses serres.

La plupart des intercommunalités du territoire sont mobilisées pour associer largement les citoyens afin de répondre aux objectifs de transition écologique et énergétique, et ce par des actions de sensibilisation, d'accompagnement au changement de comportement, de formation... Quatre d'entre elles sont également investies dans un programme visant à promouvoir l'économie circulaire auprès des collectivités et entreprises (G4DEC).

Une initiative citoyenne mérite également d'être soutenue. Il s'agit d'une société créée par des citoyens (Energie Coopérative du Ponant - ECooP) visant à développer les projets d'investissement des citoyens dans les projets d'énergies renouvelables.

Les actions ayant trait à **l'adaptation aux effets du changement climatique** consistent à étudier par le pôle métropolitain l'opportunité de la mise en place d'un fonds carbone local. Il s'agit de favoriser les actions de stockage du carbone (forêt, haies, prairies...) par la mobilisation de fonds privés.

Le Parc Naturel Régional d'Armorique souhaite quant à lui faire une analyse prospective des effets du changement climatique sur les activités économiques primaires.

Ces actions ont vocation à être en partie cofinancées par l'Etat, par l'intermédiaire de crédits de droit commun ou d'appels à projets, et feront partie pour la plupart d'entre elles du contrat qui sera signé prochainement avec le Préfet du Finistère.

Si certaines actions méritent plus d'approfondissement ou n'ont pas pu être proposées lors de la signature de ce contrat, des avenants seront

possibles ultérieurement.

Sur la base du projet de CTE du Pays de Brest présenté ci-dessus,

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à signer le contrat CTE du Pays de Brest ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Décision du Comité syndical :

À l'unanimité, le Comité syndical autorise le Président à signer le contrat CTE du Pays de Brest ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre